

CONCERTATION PAC 2021-2027
Contribution écrite

Format à respecter obligatoirement.

Le nombre de caractères par réponse n'est pas limité.

Une fois finalisé, formulaire à renvoyer à serviceagri@maregionsud.fr.

1. Nom de la structure

Bio de Provence Alpes Côte d'Azur

2. Nom du représentant légal

Yves GROS, président

3. Nom du référent PAC 2021-2027 pour votre structure

Elu :

Yves GROS

Administratif :

Dossin Anne-Laure

4. Présentation succincte de la structure

Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique, Bio de PACA œuvre au développement d'une agriculture biologique durable dans toutes les filières et sur tout le territoire.

5. Quelle est votre vision de l'avenir de votre filière / secteur et vos priorités pour son développement dans le cadre de la prochaine PAC 2021-2027

Le marché alimentaire biologique est en pleine expansion, il faut accompagner le développement de la production qui est loin de satisfaire la demande. Mais la période de conversion à l'agriculture biologique est techniquement et économiquement risquée et ne peut se faire qu'avec une aide type CAB solide et fiable. Cette CAB doit durer 5 ans comme c'est le cas actuellement, car c'est la durée minimale pour qu'une exploitation trouve un rythme de croisière après de tels changements de pratiques.

6. Quels sont les écueils à éviter pour votre filière / secteur dans les négociations, la mise en place et la mise en œuvre de cette PAC 2021-2027



Le plus gros écueil serait que le budget alloué à la CAB soit insuffisant pour couvrir tous les besoins sur la période 2021-2027. Il faut s'attendre à une accélération des surfaces en conversion dans notre région dans les 5 années à venir, et prévoir un budget en conséquence.

Un deuxième écueil à signaler : d'une manière générale, l'Agriculture Biologique utilise beaucoup de main d'œuvre. Il est donc préférable à nos yeux de prioriser les aides par actif plutôt que par hectare (surfacique).

En outre, pour les aides aux investissements, il faudrait baisser les seuils et augmenter le taux d'aide de base afin d'encourager les petites exploitations à investir. En effet ces petites exploitations ont plus de mal à entrer dans les groupements de type OP.

Enfin, concernant les aides à la rénovation des vergers, il faut revoir les critères de sélection des aides car sur le programme actuel les petites exploitations indépendantes ne sont pas aidées (car elles ne font pas partie d'OP)

7. Position par thématique

8 thématiques sont imposées :

- *Coopération,*
- *Forêt,*
- *Hydraulique,*
- *Industries Agro-alimentaires,*
- *Leader,*
- *Investissements et transition des exploitations (exploitations et entreprises),*
- *Renouvellement des générations,*
- *Environnement (thématique transversale).*

NB : Les thématiques sont dans chaque section présentées succinctement. Pour avoir des exemples de projets faits sur ces thématiques sur la programmation actuelle, se référer aux Guides des projets soutenus par des financements européens, disponibles sur ce lien : <https://europe.maregionsud.fr/que-fait-leurope-dans-ma-region/projets-finances/guides-des-projets-soutenus-par-des-financements-europeens-en-region-provence-alpes-cotes-dazur/>

Pour chaque thématique qui la concerne, la structure devra répondre aux 7 questions suivantes :

- *Objectifs (afin d'affiner les grandes directions à favoriser via les mesures)*
- *Enjeux et actions prioritaires (afin d'affiner les projets et les financements prioritaires)*
- *Enjeux et actions secondaires*
- *Sources possibles d'innovation*
- *Sources possibles d'économie*
- *Sources possibles de simplification*
- *Autres remarques*

7.1. Coopération

Cette thématique couvre toutes les actions en lien avec l'émergence et la diffusion d'innovations et de projets multi-acteurs structurants. A titre d'exemple, sur la programmation actuelle, la mesure coopération a permis notamment d'accompagner les groupes opérationnels du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI), des travaux de fond sur la gestion du foncier sur les territoires, les circuits courts, la recherche et l'innovation etc.

7.1.1. Objectifs

Développer une agriculture de type familiale (taille réduite), de qualité, durable dans tous les sens du terme (du point de vue des ressources, de la biodiversité, du point de vue social et économique) et résiliente.

7.1.2. Enjeux et actions prioritaires

- préserver le foncier agricole coûte que coûte, en aidant les collectivités à acquérir ce foncier pour le sanctuariser
- adaptation des fermes aux changements climatiques
- augmentation de l'autonomie des fermes par la pratique de la fumure et la recherche d'un équilibre animal/ végétal
- augmenter la mise en œuvre des pratiques agro-écologiques sur les fermes

- développer les circuits courts, vertueux (environnement et social)

7.1.3. Enjeux et actions secondaires

7.1.4. Sources possibles d'innovation

Adaptation aux changements climatiques (création variétale, agro-foresterie...)

Agro-écologie

Autonomie des fermes (énergies renouvelables, économies d'énergie, auto-production de semences, d'aliments....)

Préservation des sols vivants et riches en matière organique, permettant de mieux capter et stocker l'eau et la restituer progressivement aussi stockage du carbone

Systèmes de distribution en circuit court vertueux (transport alternatif, diminution et récupération des emballages, etc...)

7.1.5. Sources possibles d'économie

Simplification administrative des dossiers FEADER = moins de temps et donc moins de frais de personnel administratif

7.1.6. Sources possibles de simplification

Payer les dépenses de personnel sur la base de forfaits identiques pour tous (coût journée moyen d'un chargé de mission à définir, idem pour le coût moyen d'un administratif, d'un ingénieur recherche, etc...) et non pas sur la base des salaires réels. La vérification de ceux-ci par les services de la Région mais aussi par les structures portant des dossiers FEADER est très très chronophage. Simplification des justificatifs de temps de travail des personnes financés tout ou partie par un FEADER

7.1.7. Autres remarques

7.2. Forêt

Cette thématique couvre tous les sujets en lien avec la forêt, à la fois les actions de Défense des Forêts Contre les Incendies et les actions de soutien à la filière bois.

7.2.1. Objectifs

Développer une agriculture intégrée dans son environnement naturel afin de s'appuyer sur les équilibres bioécologiques.

7.2.2. Enjeux et actions prioritaires

Continuer le sylvo-pastoralisme

7.2.3. Enjeux et actions secondaires

Développer de petites unités de transformation du bois afin de favoriser l'habitat forestier

7.2.4. Sources possibles d'innovation

7.2.5. Sources possibles d'économie

7.2.6. Sources possibles de simplification

7.2.7. Autres remarques

7.3. Hydraulique

Cette thématique couvre tous les sujets en lien avec l'hydraulique, avec notamment les questions de rénovation et d'extension des équipements hydrauliques. Cette thématique sera traitée en lien étroit avec l'étude ProHydra.

7.3.1. Objectifs

Préserver la ressource en eau et optimiser son utilisation

7.3.2. Enjeux et actions prioritaires

Développer le réseau déjà existant car de nombreuses réserves sont déjà présentes (Serre Ponson, Verdon...)

Avant de développer l'irrigation, favoriser l'utilisation de variétés plus adaptées au contexte climatique de la région, et les pratiques culturales limitant l'évapotranspiration.

Réserver l'eau aux productions agricoles essentielles

7.3.3. Enjeux et actions secondaires

7.3.4.Sources possibles d'innovation

--

7.3.5.Sources possibles d'économie

--

7.3.6.Sources possibles de simplification

--

7.3.7.Autres remarques

--

7.4. Industries Agro-alimentaires

Cette thématique couvre tous les sujets liés à l'industrie agro-alimentaire régionale, avec les notions de structuration de filière, de Responsabilité Sociale des Entreprises etc.

7.4.1. Objectifs

Accompagner la restructuration des filières, en aval comme un amont, vers une commercialisation de produits issus d'une agriculture biologique répondant à des impératifs de durabilité environnementale, sociale, économique et sanitaire.

7.4.2.Enjeux et actions prioritaires

Accompagner les industriels (spécialisés ou non dans les produits bio) dans leur recherche de producteurs répondant aux exigences de la Fédération Nationale de l'AB en termes de pratiques agricoles (label Bio France Equitable).
En collaboration avec nos partenaires agricoles, en premier lieu desquels les Chambres d'Agriculture, continuer à identifier les filières nécessitant une aide à la restructuration.
Informer les producteurs AB sur les débouchés existant et les nouvelles possibilités offertes par nos travaux actuels, puis accompagner ceux désireux de développer leur activité vers ces débouchés.

7.4.3.Enjeux et actions secondaires

--

7.4.4.Sources possibles d'innovation

--

7.4.5.Sources possibles d'économie

7.4.6.Sources possibles de simplification

7.4.7.Autres remarques

7.5. Leader

Cette thématique couvre l'ensemble des thématiques Leader et plus largement développement rural.

7.5.1. Objectifs

7.5.2.Enjeux et actions prioritaires

7.5.3.Enjeux et actions secondaires

7.5.4.Sources possibles d'innovation

7.5.5.Sources possibles d'économie

7.5.6.Sources possibles de simplification

7.5.7.Autres remarques

7.6. Investissements (exploitations et entreprises)

Cette thématique couvre tous les investissements liés à l'agriculture.

7.6.1. Objectifs

En préalable, rappelons que l'élevage AB favorise déjà le bien-être animal, par exemple par l'obligation d'un parcours extérieur.

Développer les élevages à échelle familiale afin d'améliorer le bien-être animal et le bien-être des éleveurs

Permettre l'accès aux financements des matériels pour les porteurs de micros projets, de projets atypiques ou collectifs hors statuts agricoles habituels.

Développer les économies d'énergie et la production d'énergie renouvelable sur les fermes

Réduire le gaspillage d'eau d'irrigation, réduire et mieux maîtriser l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et des engrais et amendements.

Aider les arboriculteurs à s'équiper de dispositifs anti-gel afin que la production de fruits puisse continuer malgré les accidents climatiques de plus en plus nombreux.

Aider les arboriculteurs à renouveler les vergers, en privilégiant les espèces dont la production est insuffisante pour combler les besoins régionaux (noyaux, coques) et aussi les petits vergers diversifiés pour la vente locale.

7.6.2. Enjeux et actions prioritaires

- investissement qui favorisent les économies d'eau, y compris en installation (pas qu'en remplacement)
- investissements qui favorisent le remplacement des produits phyto par des méthodes mécaniques (y compris filets insect proof)
- moyens de lutte anti-gel
- investissements qui favorisent l'autonomie des élevages, le bien-être animal, le bien-être des éleveurs

7.6.3. Enjeux et actions secondaires

Favoriser la transformation à la ferme
Développer la pratique du compostage avec effluents animaux et déchets verts

7.6.4. Sources possibles d'innovation

Bien-être animal
Lutte anti-gel
Désherbage mécanique
Production de paillage ou autres procédés pour réduire la consommation d'eau
Nouvelle conception des vergers (vergers diversifiés, vergers maraichers...)

7.6.5. Sources possibles d'économie

- possibilité pour les agriculteurs et éleveurs d'acheter du matériel d'occasion
- maintenir des plafonds sur les aides

- aider seulement les fermes qui en ont besoin (les JA ou NI, celles en difficulté passagère, celles en cours de changement de pratique comme le passage en bio ou la mise en place de pratiques réellement innovantes telles que l'agroforesterie par exemple)
- en arboriculture, ne pas consacrer de budget au renouvellement des pépins dont la production est largement excédentaire au regard des besoins régionaux (sauf exception pour plantation de variétés rustiques adaptées à la bio ou au bas intrant).

7.6.6.Sources possibles de simplification

Taux d'aide unique mais élevé (50%) pour inciter les petites structures à monter un dossier et à investir

7.6.7.Autres remarques

Augmenter le taux d'aide tout en supprimant les bonus (par exemple 50% pour tout le monde), mais aider uniquement les fermes qui en ont besoin

7.7. Renouvellement des générations

Cette thématique touche tous les sujets en lien avec le renouvellement des générations : Dotation Jeunes Agriculteurs, instruments financiers et toute autre mesure où une priorisation peut être envisagée pour les porteurs de projet à l'installation en agriculture.

7.7.1. Objectifs

7.7.2.Enjeux et actions prioritaires

7.7.3.Enjeux et actions secondaires

7.7.4.Sources possibles d'innovation

7.7.5.Sources possibles d'économie

7.7.6.Sources possibles de simplification

7.7.7. Autres remarques

8. Position au regard des Règles d'Or

Pour cadrer la concertation, la Région a proposé des Règles d'Or, présentées au Premier Comité des Partenaires.

Indiquer en quoi les réponses de votre structure s'inscrivent dans le cadre proposé et contribuent à l'atteinte des objectifs des Règles d'Or.

4 objectifs techniques :

1. **Diminuer de moitié le nombre de mesures** décrites dans le Programme Régional d'Intervention : 15 types d'intervention maximum

2. **Articuler systématiquement les subventions avec des instruments financiers** pour les mesures d'aide aux entreprises ou exploitations

3. **Supprimer toutes les modulations et bonifications** et imposer un taux d'aide unique par type projet

4. **Cadrer 75% des dépenses éligibles** par des forfaits de dépenses ou d'autres **coûts simplifiés**.

3 Règles d'Or :

1. **Cibler les subventions FEADER sur les projets de transition environnementale, tout en soutenant plus largement les projets agricoles, forestiers et hydrauliques via des instruments financiers¹**

¹ Vu le cadre budgétaire, il y a une obligation de prioriser les subventions et renforcer l'utilisation des instruments financiers. L'effet de levier des outils financiers (6 euros financés pour 1 euro de dépense publique) et la

2. Questionner les pratiques pour innover²

3. Simplifier le montage de dossier et l'instruction³

possibilité de réinvestir plusieurs fois les fonds (effet revolving) doivent permettre de compenser en partie la baisse de FEADER :

- **Recentrer les interventions face à la contrainte budgétaire européenne, nationale et régionale :**
 - n'ouvrir que les mesures essentielles ou financées par des ressources nouvelles
 - jouer sur les taux : baisse du taux d'aide / du taux de cofinancement FEADER
 - diminuer les plafonds de financement
 - prioriser les dossiers et durcir les critères d'éligibilités dans le cadre d'axes politiques plus affirmés en faveur de la transition environnementale
 - limiter les frais de fonctionnement
 - éviter les effets d'aubaine
- **Augmenter l'effet de levier grâce aux instruments financiers :**
 - Un prêt d'honneur pour l'ensemble des installations
 - Un fond de garantie pour l'ensemble des investissements
 - Une avance de trésorerie par prêt sur les projets européens
 - Réflexion à mener sur l'opportunité d'un fonds de portage pour le foncier et d'un fonds de participation.

² Vu la volonté d'innovation, il s'agira d'avoir un PRI plus générique pour être plus souple, oser reformater des mesures anciennes, avec en particulier :

- **Donner de la visibilité aux acteurs, notamment aux GAL, en ayant une visibilité pluriannuelle sur les calendriers,**
- **Encore mieux lier les politiques entre elles et articuler clairement les dispositifs cofinancés par le FEADER et les dispositifs non cofinancés, en concentrant l'utilisation du FEADER sur les projets les plus adaptés**
- **Le PRI sera très peu détaillé et centré sur des objectifs de résultats, le détail des mesures sera décliné dans les appels à projets dont les orientations qui pourront être ajustées chaque année.**

³ Vu le cadrage RH rapporté au nouveau périmètre des mesures à instruire et à la volonté de rendre plus lisible les attendus pour les porteurs de projets, il y a une obligation de simplifier l'instruction des mesures. Pour cela il s'agira de :

- **Limiter les modulations et bonification « ne plus faire de la dentelle »**
- **Eviter les taux de financement différents par mesure, en particulier pour les mesures 16**
- **Limiter le nombre de co-financeurs et imposer des assiettes identiques entre financeurs ou des assiettes totalement disjointes**
- **Ecarter les trop « petits » dossiers (critères d'éligibilité, seuil plancher d'éligibilité)**
- **Développer les coûts simplifiés et en particulier les forfaits de dépenses**
- **Renforcer la dématérialisation, avec droit à l'erreur (possibilité juridique à expertiser)**
- **S'assurer de l'accompagnement nécessaire pour que les dossiers les plus complexes, type mesure 16 (coopération), arrivent proprement finalisés**
- **Tracer mais ne pas instruire en détail les dossiers non retenus en CRP (possibilité juridique à expertiser)**
- **Pour les dossiers récurrents et similaires, ne pas voter chaque dossier mais des forfaits de dépenses (format DJA)**
- **Multiplier les références technico-économiques pour faciliter l'instruction.**

9. Propositions pour améliorer le fonctionnement global du FEADER et sa gouvernance

Ne pas intégrer dans cette réponse les éléments déjà précisés dans la partie 7.

Optimiser le versement des aides en ciblant d'abord les producteurs qui en ont le plus besoin

La structure accepte de respecter le format imposé des contributions et elle accepte que sa contribution soit publique et publiée sur le site <https://europe.maregionsud.fr/europe-sengage-en-provence-alpes-cote-dazur-accueil/>.

19/06/2020

Yves Gros, Président

